



Direction Générale du Commerce

Rabat le : 13 AVR. 2022

Avis aux exportateurs des déchets papiers

*_*_*

Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique n°1410-17 du 26 Safar 1439 (15 novembre 2017) soumettant les déchets de papier et carton au régime de licence d'exportation, la Direction Générale du Commerce porte à la connaissance des exportateurs désirant bénéficier de quotes-parts d'un contingent d'exportation de **3000 tonnes** de déchets papiers duplex, qu'ils doivent adresser, au plus tard le **22 avril 2022 à 16H**, les demandes par envoi électronique à travers l'adresse email suivante : contingent-tarif@mcinet.gov.ma.

Les dossiers doivent obligatoirement comprendre :

- Un tableau contenant la quantité demandée à l'exportation des déchets papiers duplex jusqu'au 31 Juin 2022 selon le modèle **en annexe 1** ;
- Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des exportations de déchets papier duplex, objet de la demande, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre des années 2019-2020-2021, selon le modèle **en annexe 2**, accompagné des copies des déclarations uniques (DUM) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (**Modèle J**) ;
- Une copie de l'attestation d'inscription à la taxe professionnelle au titre de l'année 2021 (**Patente**) ;
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en **annexe 3**.

A noter que :

1. Tout dossier sera rejeté, en cas de :
 - manque de pièces exigées ;
 - dépôt de dossier au-delà de la date limite.
2. Les quotes-parts octroyés doivent être consommés au plus tard le **30 Juin 2022** ;
3. Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie et du Commerce.



مقر المديرية العامة للتجارة
قطعة 14، مركز الأعمال، الجناح الشمالي، شارع الرياض حي الرياض. ص.ب 610، الرباط شالة، المغرب
الهاتف : +212 5 37 70 62 49 الفاكس : +212 5 37 73 51 43

Siège de la Direction Générale du Commerce

Parcelle 14, Business center, aile nord Bd Erriyad, Hay Riad B.P 610, Rabat Chellah, Maroc
Tél : +212 5 37 70 62 49 Fax : +212 5 37 73 51 43

ANNEXE 1

LA QUANTITE DEMANDEE DE DECHETS PAPIERS DUPLEX

Produit	Nomenclature douanière	Quantité demandée

Signature et Cachet de l'exportateur



ANNEXE 2

MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES

DESIGNATION DU PRODUIT :

NOMENCLATURE DOUANIERE :

ANNEES	N° DUM	DATE DE LA DUM	N° DE LICENCE D'EXPORTATION	DATE DE LICENCE D'EXPORTATION	PAYS DE DESTINATION	REGIME DOUANIER	QUANTITE (T)
2019							
	TOTAL 2019						
2020							
	TOTAL 2020						
2021							
	TOTAL 2021						

Pièces justificatives à joindre : copies des DUM et des licences d'exportation y afférents, dûment imputées par les services douaniers (les documents doivent être regroupés par exportation : DUM et licence d'exportation) ; Seules les quantités arrêtées durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.

Signature et Cachet de l'exportateur

